



Révolution dans le marché du plancher de bois franc

René St-Cyr veut faire de Temavi la nouvelle norme de l'industrie



par **Bernard LePage**

[Voir tous les articles de Bernard LePage](#)

Article mis en ligne le 16 janvier 2010 à 8:03

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

L'entreprise René St-Cyr inc. fabrique et vend des planchers de bois franc depuis plus de 30 ans, mais depuis quelques mois, elle a ajouté un nouveau produit à son cartable: une licence d'exploitation. Le manufacturier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel participera à la foire *Surfaces* du 1er au 4 février à Las Vegas et à la convention annuelle de la National Wood Flooring Association (NWFA) du 22 au 25 mars à Washington.

Les deux événements lui permettront de mettre en valeur leur nouveau procédé *Temavi* qui est en train de révolutionner la très conservatrice industrie du plancher de bois franc au travers le monde.

«La dernière innovation dans le domaine remonte à 1941», note Pierre Trudel, inventeur du nouveau procédé d'embouvetage qui, espère-t-on, deviendra bientôt la norme dans l'industrie.

En plus de produire un plancher presque parfait et facile à installer, ce qui plait évidemment aux consommateurs, les planches manufacturées selon le concept *Temavi* offrent des avantages économiques pour les fabricants parce que le procédé réduit considérablement les rejets et se manipule mieux – donc diminue les risques d'accident de travail.

Temavi, Pierre Trudel. Photo www.genevievetrudel.com">



L'entreprise René St-Cyr inc. affiche un chiffre d'affaires de 2 millions\$ par année et procure de l'emploi à près d'une soixantaine de personnes. On aperçoit ici sa présidente, Guylaine St-Cyr,

Depuis qu'il a modifié sa ligne de production pour l'adapter au procédé *Temavi*, René St-Cyr inc. a vu ses ventes augmenter de plus de 40%. «Et tout ça, dans un marché en décroissance et en période de récession économique», précise Guylaine St-Cyr, présidente de l'entreprise.

**qui pose ici en compagnie de l'inventeur du concept Temavi, Pierre Trudel. Photo
www.genevievetrudel.com**

De fait, maintenant qu'il a l'assurance de détenir un produit unique et prometteur, le manufacturier de Mont-Carmel est maintenant rendu à l'étape de commercialiser son brevet. Pour y arriver, René St-Cyr inc. a recruté un directeur du développement des affaires, Ronald Bannon.

Celui-ci a entrepris ces derniers mois de visiter les principaux fabricants de planchers de bois franc qui sont principalement situés au Québec et dans le Nord des États-Unis. Parallèlement, une étude a été commandée à la firme spécialisée Forintek afin de documenter les avantages financiers et techniques du procédé *Temavi*. Celle-ci devrait être déposée incessamment.

«Avec ce document, nous aurons un argument de poids pour convaincre les fabricants d'acheter notre licence d'exploitation, explique M. Bannon. Jusqu'à maintenant dans nos arguments de vente, bien que nous soyons totalement convaincus de notre produit, nous sommes juge et partie.»

Les démarches sont néanmoins encourageantes jusqu'ici. Un représentant de la compagnie américaine Armstrong, le plus important manufacturier au monde, a mentionné que le concept *Temavi* était la plus belle innovation dans le domaine depuis des années. De passage à Mont-Carmel, un inspecteur de la NWFA a été aussi grandement impressionné par la qualité du produit. «On a réussi à attirer l'attention du marché. On est maintenant à l'étape de prendre le bâton du pèlerin et de vendre notre procédé», termine Guylaine St-Cyr.